

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 509<sup>e</sup> séance tenue le 25 mai 2009, à 14 heures,  
à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry de l'Université de Montréal

---

PRÉSENTS : Le recteur : M. Luc Vinet, le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques : M. Jacques Frémont, le vice-*provost* et vice-recteur—Planification : M. Pierre Simonet, le vice-recteur exécutif : M. Guy Breton, la vice-rectrice—Relations internationales : Mme Mireille Mathieu, le vice-recteur—Développement et relations avec les diplômés, M. Donat J. Taddeo, le vice-recteur—Recherche, M. Joseph Hubert; les doyens : Mme Louise Béliveau, M. Jacques Boucher, M. Jean-Marc Boudrias, M. Giovanni De Paoli, M. Jean Sirois, M. Gilles Trudeau; le directeur général des bibliothèques : M. Richard Dumont; les représentants du corps professoral : M. Paul Arminjon, M. Karim Benyekhlef, Mme Michèle Brochu, Mme Thérèse Cabana, Mme Anne Charbonneau, Mme Christine Colin, Mme Marie-Alexis Colin, M. Manuel Crespo, Mme Sophie Cuveliez, Mme Fabie Duhamel, Mme Claire Durand, M. Jacques Gresset, Mme Marianne Kempeneers, Mme Diane Labrèche, M. Germain Lacasse, Mme Marie Lacroix, M. Yves Langelier, Mme Hélène Lebel, M. François Lespérance, M. Laurence McFalls, M. Denis Monière, M. Christian Nadeau, M. Antonio Nanci, Mme Fahima Nekka, Mme Lucie Parent, M. Jean-Victor Patenaude, M. Jacques Rouillard, M. Samir Saul, M. Michel Seymour, M. Pierre Trudel, M. Jean Wilkins; les représentants du personnel enseignant : M. Mohamed Ben Amar, Mme Françoise Filion, Mme Isabelle Jordi, M. Francis Lagacé, M. Najib Lairini, Mme Louise Larivière, M. Richard J. Paradis, M. Laval Rioux; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Koclas; les représentants des étudiants : M. Laurent Karim Béland, Mme Delphine Bouilly, M. Nicolas Descroix, Mme Yvonne Ellis, M. Xavier Fabian, M. Éloi Lafontaine Beaumier, M. Robert Martin, Mme Imen Naili; un représentant du personnel : M. Mario Roy; les membres désignés par le Conseil : M. Sylvain Dubé, M. André Ferron, Mme Chantal Gamache; les représentants des cadres et professionnels : M. Jean-Philippe Fortin, Mme Christine Léonard, Mme Danielle Morin; un observateur : M. Pierre Chenard.

Absents : les doyens : M. Gérard Boismenu, M. Pierre Moreau, M. Jean L. Rouleau; le directeur de l'École HEC Montréal : M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : M. Jean-Pierre Bonin, M. Jean-Marc Charron, M. Louis Dumont, M. Philippe Gauthier, M. Alan K. Goff, Mme Josée Harel, M. Guy Lemay, M. Serge Montplaisir, M. Jean Portugais, Mme France Varin; les représentants du personnel enseignant : Mme Thérèse Botez-Marquard, Mme Frédérique Gardye, Mme Monique Landry, M. Charles Overy, M. Maxime B. Rhéaume; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Beaulieu; un représentant du personnel : M. Stephan Meloche; les observateurs : Mme Isabelle Bayard, M. Philippe Beauregard, Mme Josée Bourguignon, M. Alexandre Chabot, M. Robert Couvrette, M. Éric Filteau, M. Luc Granger, Mme Rachel Houle, M. Raymond Lalande, M. Matthew Nowakowski, M. Jacques Pelletier, Mme Ghilaine Roquet.

Excusés : les doyens : M. Jean Duhaime, Mme Francine Girard, M. Michel D. Laurier, M. Gilles Lavigne; le directeur de l'École polytechnique : M. Christophe Guy; les représentants du corps professoral : Mme Marie-Pierre Bousquet, Mme Christina Cameron, M. Milton Campos, M. François de Médicis, Mme Joane Parent, Mme Louise Poirier, M. François Prince, M. Richard Silbert; une représentante du personnel enseignant : Mme Dominique Serrano; une représentante du personnel : Mme Margaret Lapointe.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M.	Luc Vinet
<u>PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	M.	Serge Larochelle
<u>SECRÉTAIRE</u> :	Mme	Francine Verrier
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme	Danielle Salvail

---

### **Composition de l'Assemblée universitaire**

Le recteur signale la fin du mandat, au 1<sup>er</sup> juin prochain, de M. Jean Duhaime comme doyen de la Faculté de théologie et de sciences des religions.

### **Avis de décès**

#### Gérard de Montigny

Le recteur invite la vice-doyenne aux études de la Faculté de médecine dentaire, Mme Anne Charbonneau, à présenter un hommage à la mémoire du Dr Gérard de Montigny, professeur émérite (retraité) du Département de stomatologie de la Faculté de médecine dentaire, décédé le 30 janvier dernier.

La Faculté de médecine dentaire de l'Université de Montréal désire rendre hommage au docteur Gérard de Montigny, décédé le 30 janvier dernier à quelques jours de son centième anniversaire.

Né à Montréal le 9 février 1909, le docteur Gérard de Montigny a obtenu son diplôme de docteur en chirurgie dentaire de l'Université de Montréal en 1934.

Au cours de sa longue carrière universitaire, il a occupé plusieurs fonctions, entre autres, professeur et responsable du service de chirurgie, directeur du Département de stomatologie et vice-doyen.

Collègue apprécié, Docteur Gérard de Montigny a reçu de nombreux prix et distinctions tout au long de la quarantaine d'année de sa vie consacrée à servir la profession, à promouvoir son développement et à former des centaines de dentistes dans le domaine de la chirurgie.

Lors de sa retraite, l'Université de Montréal lui a rendu hommage en lui conférant le titre de professeur émérite.

Ce fut un privilège et un honneur pour la Faculté de médecine dentaire d'avoir un professeur tel que lui dans ses rangs.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte une motion de condoléances à la famille du Dr Gérard de Montigny, professeur émérite (retraité) du Département de stomatologie de la Faculté de médecine dentaire de l'Université.

AU-509-1

ORDRE DU JOUR  
A-21/509<sup>e</sup>/746

AU-509-1

Le président des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Giovanni De Paoli présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, déterminé en fonction des décisions du Comité, consignées au document A-21/509<sup>e</sup>/746. On prend note que la présentation du point 11 est fixée au plus tard à 16 heures.

Un scrutin devant être tenu dans le cadre du point 8, l'Assemblée, sur proposition de la secrétaire générale, procède à la désignation de deux scrutateurs.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, l'Assemblée universitaire désigne Mme Karine Tournant et M. Alain Lacombe, du Secrétariat général, comme scrutateurs, aux fins de l'élection inscrite au point 8 de l'ordre du jour.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

- A. POINTS STATUTAIRES
  1. Ordre du jour
  2. Adoption de procès-verbaux
    - Procès-verbal de la 507<sup>e</sup> séance (séance intensive) tenue le 20 avril 2009
    - Procès-verbal de la 508<sup>e</sup> séance (séance extraordinaire) tenue le 4 mai 2009
  3. Affaires découlant des procès-verbaux
  4. Correspondance
  5. Période d'information
    - 5.1. Rapport du recteur
    - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
  6. Période de questions
- B. POINTS PRIVILÉGIÉS
  7. Rapport d'étape des présidents de comités de l'Assemblée universitaire (suite)
    - Comité de la recherche
  8. Élection d'un membre au Conseil de l'Université
  9. Recommandation au Conseil en vue de la nomination de trois membres étudiants à la Commission des études

10. Comité de nomination de l'Assemblée universitaire
  - 10.1. Recommandation relative à la nomination de membres au Comité de discipline : nomination de deux membres nommés parmi les membres du personnel enseignant [nomination par le Comité exécutif sur recommandation de l'Assemblée universitaire]
  - 10.2. Recommandations relatives au Comité d'étude sur l'offre de formation dans la région métropolitaine
  - 10.3. Recommandations relatives à la représentation des professeurs du Département de kinésiologie et de l'École d'optométrie à l'Assemblée universitaire
11. Comité de consultation en vue de la nomination du recteur ou de la rectrice
  - Avis de l'Assemblée universitaire sur les critères de sélection du recteur ou de la rectrice
12. Comité des règlements
  - Représentation des professeurs à l'Assemblée universitaire : recommandation du Comité relative à la modification des articles pertinents des statuts
13. Comité de la planification
  - Plan directeur informatique
14. Prochaine séance
15. Clôture de la séance

AU-509-2                      ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX                      AU-509-2

AU-509-2.1                    Procès-verbal de la 507<sup>e</sup> séance (séance intensive)                    AU-509-2.1

La modification suivante est apportée au procès-verbal mentionné. À la page 11, au quatrième paragraphe, à la sixième ligne, remplacer « qui ne dépasse pas la charge correspondant à un cours par trimestre » par « qui dépasse un cours par année ».

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 507<sup>e</sup> séance (séance intensive) tenue le 20 avril 2009, tel que modifié.

AU-509-2.2                    Procès-verbal de la 508<sup>e</sup> séance (séance extraordinaire)                    AU-509-2.2

Les modifications suivantes sont apportées au procès-verbal mentionné. À la page 10, au sixième paragraphe, à la troisième ligne, retirer la dernière partie de la deuxième phrase du paragraphe. À la page 13, au troisième paragraphe, à la deuxième ligne, remplacer « représentent » par « constituent ».

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 508<sup>e</sup> séance (séance extraordinaire) tenue le 4 mai 2009, tel que modifié.

AU-509-3                      AFFAIRES DÉCOULANT DE PROCÈS-VERBAUX                      AU-509-3

Affaires découlant du procès-verbal de la 507<sup>e</sup> séance tenue le 20 avril 2009

La secrétaire générale donne la parole au recteur, pour la présentation d'un sujet relatif à des affaires découlant de la 507<sup>e</sup> séance.

Le recteur rappelle que lors de sa 507<sup>e</sup> séance, l'Assemblée universitaire avait adopté une résolution, dans le cadre de laquelle l'Assemblée « formule le souhait que le président ou la présidente du Comité de consultation sur la nomination du recteur ou de la rectrice soit invité à siéger à titre d'observateur ou d'observatrice ayant droit de parole mais n'ayant pas droit de vote, aux réunions du Conseil de l'Université qui traiteront directement du processus de nomination du recteur ou de la rectrice » (AU-507-9, 20 avril 2009). En regard du souhait formulé par l'Assemblée, lequel a été reçu par le Conseil, le recteur signale que lors de sa

551<sup>e</sup> séance tenue le 11 mai dernier, le Conseil, sur recommandation du comité de gouvernance, a adopté une résolution indiquant que « le conseil de l'Université mettra à l'ordre du jour de ses séances ordinaires un point concernant le processus de nomination du recteur et y invitera le président du comité de consultation afin de favoriser les échanges aux différentes étapes d'avancement des travaux dudit comité jusqu'à ce que celui-ci dépose son rapport au conseil ».

La secrétaire générale mentionne que d'autres sujets relatifs à des affaires découlant de la 507<sup>e</sup> séance doivent être présentés par le vice-recteur exécutif, mais que celui-ci ne sera présent à la séance qu'en après-midi. La secrétaire générale propose donc de suspendre ce point jusqu'à l'arrivée du vice-recteur, ou de reporter à la prochaine séance la présentation de ces affaires découlant.

La question de reporter la poursuite de la présentation des affaires découlant à la prochaine séance est envisagée et discutée.

En regard de cette question, le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques explique les raisons de l'absence du vice-recteur exécutif, qui participe à une réunion qui a été convoquée par le MELS et par le MSSS; le vice-recteur ne pourra être présent à la réunion de l'Assemblée qu'en après-midi.

Le provost et vice-recteur—Affaires académiques propose de suspendre la présentation des affaires découlant de la 507<sup>e</sup> séance, et de la reprendre en après-midi, au moment de l'arrivée du vice-recteur exécutif. La proposition est appuyée, et adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée reprendra donc l'étude de la suite des affaires découlant de la 507<sup>e</sup> séance lorsque le vice-recteur exécutif se joindra à la séance en après-midi.

M. Francis Lagacé mentionne que d'autres sujets relatifs à des affaires découlant de la 507<sup>e</sup> séance ne relèvent pas du vice-recteur exécutif; il demande si ces sujets peuvent être traités maintenant.

La secrétaire générale indique que les autres sujets relatifs aux affaires découlant de la 507<sup>e</sup> séance relèvent du vice-recteur exécutif.

M. Lagacé rappelle que lors de la 507<sup>e</sup> séance, il avait présenté une question sur le fait que le *Journal de Montréal* était distribué gratuitement sur les lieux du CEPsum, considérant le *lock-out* imposé aux employés de ce journal. Cette question avait été prise en délibéré.

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques signale que M. Lagacé a déjà adressé la question au directeur général du CEPsum et que celui-ci a répondu. Le *provost* explique que l'entente contractuelle relative à la distribution du *Journal de Montréal* au CEPsum remonte à une période antérieure à la situation de *lock-out*. Par ailleurs, certains des lieux concernés pouvant constituer des espaces publics, une décision qui viserait à interdire cette distribution pourrait faire l'objet d'une contestation juridique.

#### Affaires découlant du procès-verbal de la 508<sup>e</sup> séance tenue le 4 mai 2009

La secrétaire générale indique qu'aucun sujet n'est à signaler en affaires découlant de la 508<sup>e</sup> séance.

AU-509-4

CORRESPONDANCE

AU-509-4

La secrétaire générale dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-509-5	<u>PÉRIODE D'INFORMATION</u>	AU-509-5
AU-509-5.1	<u>Rapport du recteur</u>	AU-509-5.1
AU-509-5.1.1	<u>Budget 2009-2010— Les chantiers : organisation, méthodologie</u>	AU-509-5.1.1

Le recteur mentionne que le budget 2009-2010 a été adopté par la Conseil lors de sa 550<sup>e</sup> séance (séance extraordinaire) tenue le 4 mai dernier, conditionnellement à la réalisation d'un plan de redressement pour un retour à l'équilibre budgétaire dans les meilleurs délais et pour la mise en place de mesures pérennes de rehaussement des revenus. Se reportant au message adressé à la communauté universitaire à la suite de l'adoption du budget, le recteur rappelle les trois grandes considérations prévalant dans l'approche proposée : 1. procéder de façon urgente à un retournement de la situation; 2. protéger les priorités académiques et institutionnelles; 3. engager les dépenses de l'année de manière retenue et prudente dans l'intérim. Le chantier d'urgence qui a été défini comprend trois mandats. Le premier, de nature académique, sera confié au *provost* et vice-recteur—Affaires académiques. Il visera à : 1. établir les conditions d'adéquation entre la mission de l'Université et les modalités de son fonctionnement; 2. optimiser les revenus d'initiatives proposées pour leur mérite académique. Le second mandat, confié au vice-recteur exécutif, portera sur l'optimisation des opérations de l'Université et s'inscrira dans la foulée de l'examen des processus administratifs qui a été amorcé. Le troisième mandat, dont le recteur prendra personnellement la responsabilité, comprendra les volets de financement qui sont tributaires de représentations et de décisions externes : le financement public, le rehaussement des subventions des frais indirects de la recherche, les droits de scolarité et le développement philanthropique.

Le recteur présente à l'Assemblée les principes de ce chantier, allant des opérations à la consultation. Pour chacun des trois mandats, les officiers responsables procéderont selon une méthodologie spécifique appropriée : comités et sous-comités de travail dont le mandat —principalement opérationnel— visera à procéder à : 1. l'élaboration de stratégies spécifiques ; 2. la documentation et l'analyse des moyens ; 3. recommandations au comité de coordination ; 4. la définition des mesures d'analyses et d'évaluation des progrès relatifs aux stratégies identifiées et adoptées. Le recteur explique que ces sous-comités de travail ont déjà commencé les travaux en vue de documenter la situation. Ces sous-comités sont composés principalement : 1. d'experts analystes internes selon les secteurs (BRI, Finances, budget, recherche, développement, etc.) ; 2. d'experts externes (variable selon les chantiers) ; 3. d'invités internes ou externes (partenaires, conseillers). Le recteur précise que des membres de la communauté universitaire qui ont une expertise dans les questions abordées pourraient être invités à participer à l'un ou l'autre des sous-comités.

Ces unités opérationnelles se rapporteront, *via* l'officier responsable, à un **comité de coordination**, composé des membres de la direction. Ce comité de coordination aura pour mandat : 1. de procéder à la mise en œuvre et au suivi des chantiers (à ce titre, le comité de coordination recevra le rapport des trois chantiers); 2. de procéder à l'élaboration des stratégies globales et intégrées; 3. de déterminer les livrables des chantiers; 4. de procéder à la consultation du comité d'orientation; 5. de définir et d'appliquer les modalités de communication et de consultation de la communauté universitaire; 6. de présenter un rapport et des recommandations au Conseil de l'Université; 7. de procéder à l'implantation des moyens; 8. de procéder à la mesure et à l'évaluation de performance.

Le comité de coordination agira en interaction avec un **comité d'orientation** qui sera composé de représentants de la communauté universitaire qui seront invités à participer aux travaux avec les membres de la direction. Ils représenteront toutes les composantes de l'Université. Le recteur présidera ce comité. Ce comité de «sages» aura pour mandat : 1. de recevoir les propositions du comité de coordination concernant les stratégies et les moyens; 2. de réagir, de conseiller, et d'émettre des recommandations préalablement à la proposition qui en sera faite au Conseil par la direction de l'Université. Le comité de coordination Il fonctionnera sur la base de rencontres ponctuelles déterminées par un calendrier de travail qui sera établi lors de la première rencontre.

Le recteur souligne que cet exercice crucial pour l'avenir de l'Université doit être rassembleur; dans cette perspective, l'Université tient à y convier l'ensemble de la communauté, laquelle sera ainsi appelée à effectuer de grands efforts de communication. Le recteur précise que le déroulement du processus donnera lieu à l'application de moyens diversifiés de **consultations de la communauté**. La communauté universitaire sera invitée à faire connaître ses idées, à réagir aux propositions, à s'exprimer sur la situation à titre individuel ou collectif, comme ce fut le cas pour le plan directeur des espaces. Le recteur

encourage les membres de la communauté universitaire à participer activement à ce processus, au moment opportun. Le recteur informe l'Assemblée de l'échéancier qui a été prévu pour cet exercice. Cet échéancier comporte des délais serrés, et se présente comme suit :

1. Phase 1 [mai-juin-juillet-août] : Documentation – analyse – recommandations [équipes d'analyse]  
**Livrable** : rapport d'étape [fin septembre]
2. Phase 2 [septembre-octobre] : Information – consultation  
**Livrable** : consultations de la communauté
3. Phase 3 [novembre-décembre] : Conclusion de l'exercice  
**Livrable** : plan final intégré

AU-509-5.1.2

Doctorat honorifique

AU-509-5.1.2

Le recteur mentionne que dans le cadre d'un Colloque de l'École de psychoéducation de la Faculté des arts et des sciences, tenu le 14 mai dernier, un doctorat honorifique de l'Université de Montréal a été décerné au docteur Arnold Sameroff. Le Dr Sameroff, qui s'est illustré dans le milieu des sciences sociales comme dans celui de la médecine, est à l'origine d'avancées majeures dans le domaine de la psychologie du développement.

AU-509-5.1.3

Fondation Cole

AU-509-5.1.3

Le recteur signale l'attribution, dans le cadre du programme de bourses de la Fondation Cole, d'un montant de 2,5 M \$ à des jeunes chercheurs issus de l'Université de Montréal, de l'Université McGill et de l'Institut national de la recherche scientifique (l'Institut Armand-Frappier) à l'Université du Québec. Ainsi, treize jeunes chercheurs qui travaillent sur la leucémie pédiatrique et d'autres maladies liées à ce type de cancer pourront bénéficier d'un montant additionnel de 425 000 \$. Depuis 2007, la Fondation a généreusement offert des bourses à 31 chercheurs de niveau postdoctoral ou à des étudiants des deuxième et troisième cycles dans ces trois institutions. Parmi les nouveaux boursiers, dix sont associés aux laboratoires de recherche de l'Université de Montréal, situés à l'Institut de recherche en immunologie et en cancérologie—IRIC, à l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont et au CHU Sainte-Justine.

AU-509-5.1.4

Honneurs

AU-509-5.1.4

Le recteur signale des récompenses et distinctions attribuées récemment à des membres de la communauté universitaire.

M. Denis Gougeon, professeur titulaire en composition instrumentale à la Faculté de musique, et M. José Evangelista, professeur titulaire en composition instrumentale et en musique du monde, ont été lauréats de l'édition 2009 du *Concours international de composition de Shanghai*. M. Gougeon a remporté le 1<sup>er</sup> Prix pour son œuvre *Toy no1 / Praeludum Mechanicus* pour deux flûtes de bambou et orchestre; il obtient ainsi une bourse d'un montant de 25 000 \$, et participera à la finale du *Concours international de composition de Shanghai* qui mettra en lice, en mai 2010, des compositeurs du Canada, de la France et de la Scandinavie. M. Evangelista a remporté, pour sa part, le 3<sup>e</sup> Prix du concours, assorti d'une bourse d'un montant de 10 000 \$, pour son œuvre *O Qin* pour guqin, yangqin et orchestre. Les compositeurs ont reçu leurs prix au terme d'un concert où leurs œuvres ont été créées par le Shanghai Symphony Orchestra sous la direction de Zhang Yi. Huit concurrents participaient à cette édition du concours, consacrée aux compositeurs canadiens, en présentant des œuvres commandées par la Société de musique contemporaine du Québec—SMCQ.

M. Jean-Marc Brodeur, professeur titulaire à la Faculté de médecine dentaire de l'Université de Montréal, a reçu le prix Hommage 2009 de l'Ordre des dentistes du Québec, le 22 mai dernier. L'Ordre a ainsi voulu souligner la contribution du Dr Brodeur à l'amélioration de la santé dentaire de la population québécoise depuis plus de 30 ans.

MM. Sylvain Meloche et Daniel Lamarre, chercheurs à l'Institut de recherche en immunologie et en cancérologie et professeurs titulaires à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, ont remporté le prix Génome Québec, catégorie *Biotechnologie de demain*, remis dans le cadre du Gala des

prix Genesis 2009, tenu le 15 mai dernier. M. Meloche est titulaire de la Chaire de recherche du Canada en signalisation cellulaire, et M. Lamarre est titulaire de la Chaire de recherche Novartis–Fondation canadienne en hépatologie de l'Université de Montréal.

AU-509-5.1.5

Prix d'excellence en enseignement et en recherche pédagogique

AU-509-5.1.5

Le recteur signale que le 21 mai dernier, l'Université a décerné 14 prix d'excellence en enseignement et en recherche pédagogique. Des prix d'excellence en enseignement ont été décernés aux personnes suivantes : M. Paul Gendreau, professeur agrégé à l'École de psychoéducation de la Faculté des arts et des sciences; Mme Pascale Lefrançois, professeure agrégée au Département de didactique de la Faculté des sciences de l'éducation; M. André Beauchamp, professeur titulaire au Département de chimie de la Faculté des arts et des sciences; Mme Pascale Dufour, professeure adjointe au Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences; M. Robert Lamontagne, chargé de cours au Département de physique de la Faculté des arts et des sciences; Mme Kate Alexander, professeure adjointe au Département de sciences cliniques de la Faculté de médecine vétérinaire; Mme Suzanne Boivin, chargée de cours à la Faculté de l'éducation permanente. Le recteur invite l'Assemblée à prendre connaissance de la liste complète des lauréats, qui a été publiée sur le site et dans le journal *Forum*.

M. Samir Saul présente deux questions relativement aux démarches appliquées en regard de la situation budgétaire. M. Saul comprend que les comités et sous-comités ont déjà commencé leurs travaux. Il s'informe depuis quand ces travaux ont débuté, ainsi que de la date prévue pour le début des travaux du comité d'experts. Relativement au comité de coordination, M. Saul demande si cette instance sera constituée d'un seul comité, ou de deux comités dont l'un sera composé de membres de la direction et l'autre, de membres de la communauté universitaire.

Le recteur précise que les comités ou sous-comités constituent des groupes opérationnels dont les démarches portent sur l'identification et l'analyse des enjeux. Ces comités se rapporteront au comité de coordination. Par ailleurs, le comité d'orientation comportera une structure plus large, pouvant accueillir des membres de la communauté universitaire. Sur la question relative au début des travaux des comités, le recteur indique que certains comités ou sous-comités qui avaient déjà entamé des travaux sur certains des sujets concernés par l'opération proposée ont été intégrés à celle-ci.

M. Denis Monière observe que les objectifs proposés pour chacune des trois phases de l'échéancier restent d'ordre général. Toutefois, cet exercice doit être inscrit dans un cadre budgétaire précis. Ainsi, lorsque les résultats de cette opération seront présentés au Conseil, il conviendra d'établir des cibles budgétaires afférentes. M. Monière demande quelle instance sera chargée d'établir les cibles budgétaires au terme des différents chantiers.

Le recteur dit ne pas partager la compréhension de M. Monière sur l'établissement de cibles budgétaires. Il précise que l'exercice proposé vise à dégager une vision claire quant aux objectifs de l'Université —notamment les objectifs de financement. Le recteur signale que ces questions seront portées à l'attention du Conseil lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> juin prochain, et que ce sera lors le lieu d'en discuter.

Mme Claire Durand se dit étonnée de la proposition présentée par le recteur. D'une part, il paraîtra difficile d'assurer le fonctionnement de comité durant l'été, et le fait d'organiser des réunions auxquelles plusieurs personnes seront appelées à participer occasionnera certains coûts. D'autre part, un des problèmes importants reste lié à la désuétude des outils, problème que l'on souhaite résoudre par l'implantation du PGI, implantation que l'on souhaiterait voir se réaliser dans les meilleurs délais. Mme Durand s'interroge sur la possibilité de poursuivre l'implantation du PGI —opération qui nécessitera des ressources additionnelles—, alors que plusieurs personnes seront également concernées par les chantiers relatifs au budget.

Le recteur indique que le projet d'implantation du PGI a été engagé et que le calendrier des opérations se poursuit tel que prévu. Sur la difficulté de poursuivre des travaux durant la période de l'été, le recteur précise que, considérant l'obligation de l'institution en regard de la situation budgétaire, on n'a pu disposer de plus de latitude sur le moment de la tenue des travaux. Il importe également de conclure ces démarches avant l'automne. Le recteur mentionne que les structures définies restent toutefois souples, afin d'assurer un déroulement qui soit opérationnel et flexible.

AU-509-5.2 Information provenant d'autres membres de l'Assemblée AU-509-5.2

AU-509-5.2.1 Référendum PHYSUM AU-509-5.2.1

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques mentionne que l'article 2.3 de la *Politique sur la représentativité des associations étudiantes* de l'Université, indique que : « Les résultats numériques du référendum [relatif à la procédure d'accréditation] sont publiés, programme par programme, avec indication du nombre d'étudiants qui avaient droit de vote. Le directeur des Services aux étudiants en fait rapport au vice-recteur responsable de l'enseignement qui en fera rapport à l'Assemblée universitaire ». Conformément à ce qui est prévu à cet article, le *provost* informe donc l'Assemblée des résultats de la consultation tenue le 15 avril dernier auprès des étudiants inscrits au programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en physique et informatique, afin que les étudiants de ce programme puissent être représentés par l'Association des étudiants et des étudiantes de physique de l'Université de Montréal—PHYSUM. Les résultats de ce référendum se présentent comme suit : sur un nombre de 17 étudiants inscrits à ce programme et pour un quorum de quatre, cinq personnes ont exercé leur droit de vote, et cinq votes positifs ont été enregistrés, donnant lieu à une décision favorable, adoptée à l'unanimité.

AU-509-5.2.2 Pavillon 1420, Mont-Royal AU-509-5.2.2

M. Michel Seymour souhaite déposer à l'Assemblée des exemplaires d'une pétition signée par plus de 250 professeurs actuels ou retraités de l'Université ou chercheurs associés au BRAMS, et s'opposant à la vente du Pavillon 1420, Mont-Royal à un promoteur privé. M. Seymour précise qu'il transmettra le fichier du document déposé au Secrétariat général. M. Seymour explique qu'il lui apparaît important de faire entendre les nombreuses voix qui s'opposent à cette démarche de l'Université, notamment en regard du fait que lors de la consultation publique tenue sur ce projet le 11 mai dernier par l'Office de consultation publique de la Ville de Montréal, un rapport affirmait que le projet de développement immobilier qui a été envisagé pour cet édifice n'a pas donné lieu à un consensus. M. Seymour mentionne que bien que la préparation du Plan directeur des espaces ait donné lieu à des consultations, celui-ci laissant présupposer la vente de ce pavillon. Par ailleurs, M. Seymour observe que peu d'éléments d'information ont été communiqués sur l'entente intervenue entre l'Université et le promoteur, non plus que sur les démarches qui ont été faites auprès gouvernements provincial et fédéral sur les possibilités de financements pour la rénovation de l'édifice.

*Le document déposé par M. Seymour sera versé au dossier séance de la réunion.*

AU-509-6 PÉRIODE DE QUESTIONS AU-509-6

Mme Sophie Cuvelliez mentionne que la Faculté de médecine vétérinaire se trouve dans une phase de transition en raison de la fin du mandat du doyen au 31 mai prochain. Par ailleurs, dans le cadre des travaux du comité de consultation sur la nomination du prochain doyen, le résultat du scrutin indicatif n'a pas été jugé recevable. La direction de la Faculté a évoqué la possibilité de prolonger le mandat du doyen actuel pour une durée de six mois. Mme Cuvelliez s'informe de l'état de la situation relativement à ce dossier.

Le recteur indique que cette question est inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil (le 1<sup>er</sup> juin); s'il y a lieu, l'information relative à la décision qui sera prise sera communiquée.

M. Yves Langelier demande si la mesure du moratoire sur les embauches s'appliquera à la catégorie de personnel des chercheurs à la Faculté de médecine.

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques indique que la catégorie de personnel des chercheurs est également concernée par le moratoire. Par ailleurs, des discussions sont en cours avec les doyens afin de définir des mesures transitoires qui s'appliqueront aux affichages en cours. Ainsi, dans les faits, certaines embauches seront effectuées.

Mme Michèle Brochu signale que l'on a observé une augmentation du nombre de chercheurs boursiers à l'Université, notamment à la Faculté de médecine. Le cheminement des boursiers du FRSQ se déroule selon trois étapes, soit chercheur junior 1, chercheur junior 2 et chercheur senior. Mme Brochu



mentionne que des situations se présentent où des chercheurs échouent à la deuxième étape de ce cheminement, et se retrouvent dans une situation précaire. Mme Brochu demande si l'Université dispose de statistiques sur le nombre de chercheurs qui n'ont pas réussi le concours à la deuxième étape. Elle s'informe également si l'Université a prévu des mesures pour les personnes qui échouent à une étape subséquente alors qu'elles se trouvent déjà engagées dans une carrière universitaire.

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques mentionne qu'il devra vérifier la disponibilité de données sur les situations signalées. Sur la deuxième partie de la question présentée par Mme Brochu, le *provost* indique qu'il s'abstiendra d'y répondre, ces éléments étant traités dans le cadre de la négociation en cours.

M. Jacques Rouillard présente une question sur l'accessibilité à la clinique médicale de l'Université. Il signale que des professeurs ont déploré le fait que des membres de leur famille (enfants ou conjoints) n'ont plus accès à la clinique médicale. Rappelant que les nouvelles directives font en sorte que la clinique sera accessible uniquement aux étudiants et aux employés de l'Université, et considérant que des membres de la famille de professeurs ou d'employés ont déjà un dossier à la clinique, M. Rouillard demande si l'Université peut reconsidérer la décision prise, et la moduler afin de permettre aux membres de la famille immédiate des employés de l'Université, qui ont déjà un dossier à cette clinique, d'avoir accès aux services de la clinique médicale.

Le recteur indique qu'il prend en délibéré la question présentée par M. Rouillard, et que cette question sera référée au vice-recteur exécutif, qui est responsable de ce dossier.

M. Éloi Lafontaine Beaumier présente une question relative à l'augmentation des frais afférents. Il rappelle qu'il avait été indiqué que l'information relative à ces frais et aux modalités de désistement serait diffusée auprès des étudiants. À compter d'aujourd'hui, il reste quatre jours avant la date d'échéance de la période prescrite pour effectuer le désistement des frais CANO; pourtant, aucune information sur ce sujet n'a été mise en ligne à l'attention des étudiants, notamment en ce qui a trait aux endroits où les étudiants doivent se présenter pour compléter la demande de désistement. M. Lafontaine Beaumier rappelle que les nouvelles modalités de désistement prévoient que les étudiants doivent se présenter sur place.

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques se dit étonné par la question présentée, dans la mesure où l'information a été rendue disponible. Le *provost* mentionne qu'à ce jour, une proportion approximative de 15 % des étudiants inscrits au trimestre d'été 2009 s'est prévalu de la modalité de désistement du paiement des frais CANO. Dans le cas où, pour des raisons particulières, il ne serait pas possible pour un étudiant de se déplacer, il a été entendu que celui-ci peut en informer l'Université par courriel et que le suivi approprié est effectué. Par ailleurs, le *provost* signale que le Bureau de l'ombudsman, dans une lettre adressée à la direction, a recommandé d'améliorer la visibilité de l'information relative aux modalités de désistement, notamment en tenant de la situation des personnes qui auraient des difficultés à se présenter sur place; le *provost* indique qu'un suivi sera apporté auprès du Bureau de l'ombudsman, et qu'une rencontre a été prévue avec l'ombudsman de l'Université.

Considérant que la date limite pour se désister de ces frais est très rapprochée, M. Beaumier dit s'attendre à ce que le délai prévu soit prolongé. Il considère que l'Université n'a pas exercé adéquatement sa responsabilité en regard de la transmission de l'information relative aux modalités de désistement.

Le président des délibérations indique à l'attention de M. Beaumier que le *provost* n'entend pas de question complémentaire dans sa dernière intervention, et que, de ce fait, il estime avoir déjà répondu à sa question.

Relativement aux modalités de désistement des frais CANO pour les étudiants qui ne peuvent se rendre sur place, M. Laurent Karim Béland explique que des étudiants ont reçu une information indiquant un hyperlien par lequel ils pouvaient effectuer le désistement des frais s'ils étaient dans l'impossibilité de se déplacer. Cependant, les étudiants qui s'en prévalent reçoivent uniquement un accusé de réception, mais ne reçoivent pas confirmation du retrait des frais. De plus, la surcharge de travail des employés administratifs, occasionnée par ces nouvelles mesures, ne leur permettait d'être en mesure de communiquer l'information relative à l'état de leur demande. M. Béland s'informe des raisons pour lesquelles il n'apparaît pas possible de recevoir de l'information sur l'état de la demande de désistement.

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques indique que les modalités prévues permettent de faire part de la demande de désistement, sans autre suivi ou opération. Une fois cette demande reçue, les ajustements nécessaires sont apportés au compte de l'étudiant. À la demande du *provost*, le vice-recteur adjoint à la vie étudiante apporte une information complémentaire, et précise que l'accusé de réception qui est émis à la suite de la transmission de la demande de désistement tient lieu de confirmation.

Considérant qu'il semble subsister une confusion sur la disponibilité de l'information relative aux modalités de désistement, et considérant que le délai pour présenter cette demande se termine dans quatre jours, M. Béland s'informe de la possibilité de prolonger ce délai.

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques signale qu'une rencontre avec la FAÉCUM est prévue au cours de cette semaine, et que ces questions pourront être abordées dans ce cadre.

Se reportant au *Règlement relatif à la fonction et au statut de l'ombudsman à l'Université de Montréal*, adopté en 1999, M. Nicolas Descroix rappelle que cette fonction a été instaurée afin d'assurer un juste équilibre entre les droits des uns et des autres, notamment en corrigeant toute situation d'injustice ou de discrimination, et qu'en regard de l'impartialité requise par l'exercice de son mandat, l'ombudsman doit bénéficier d'une indépendance absolue. M. Descroix précise que, tel que le *provost* l'a mentionné précédemment, l'ombudsman a présenté à l'Université trois recommandations sur des lacunes observées en matière de communication et de transparence relativement à l'établissement de nouveaux frais CANO. M. Descroix donne lecture comme suit des trois recommandations transmises :

1. que l'administration universitaire prenne les moyens nécessaires pour informer les étudiants, à savoir quels sont les frais obligatoires et quels sont les frais qui sont facultatifs; une information très claire devrait notamment apparaître à cet effet sur les factures des droits de scolarité, ainsi qu'une mention au sujet des modalités de désistement et des dates limites pour procéder;
2. qu'en plus de la modalité de désistement en personne, la modalité de désistement *via* la formule web du Guichet étudiant, qui était en vigueur l'an dernier, soit rétablie;
3. qu'un délai supplémentaire soit octroyé aux étudiants inscrits au trimestre d'été 2009 pour procéder au désistement.

M. Descroix mentionne que les représentants étudiants ont, à plusieurs reprises, signalé ces questions à la direction de l'Université. Il s'interroge à savoir si l'Université prévoit se conformer aux recommandations de l'ombudsman.

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques mentionne que la direction de l'Université a prévu de tenir une rencontre avec l'ombudsman relativement aux recommandations mentionnées. Sur ces questions, le *provost* précise, notamment, qu'il importera de vérifier préalablement tous les tenants et aboutissants de ce dossier.

Considérant les recommandations de l'ombudsman sur cette question, M. Descroix s'informe des raisons de retirer la modalité de désistement en ligne.

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques précise que l'Université restait la seule institution à offrir la modalité de retrait en ligne. Après examen, l'Université a choisi de ne pas maintenir cette modalité. Le *provost* précise que les modalités de désistement seront examinées à la lumière des recommandations de l'ombudsman. Le *provost* ajoute que s'il revient à l'ombudsman de formuler des recommandations à l'Université, il revient également à l'Université d'en examiner les tenants et aboutissants avant d'y donner suite.

Mme Claire Durand s'informe de la possibilité de déposer le plan relatif à l'implantation du PGI à l'Assemblée universitaire.

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques indique que le plan d'implantation du PGI constitue un document volumineux. Il paraîtrait préférable de considérer l'éventualité de présenter des rapports d'étape ou des rapports sur des aspects particuliers de ce processus. Dans la mesure où la question de Mme Durand porterait également sur l'échéancier de l'implantation du PGI, le *provost* fait part des éléments d'information suivants : l'implantation des volets Finances, Ressources humaines, et Financement de la recherche est prévue pour avril 2010; l'implantation des volets relatifs aux aspects académiques a été mise en œuvre et se poursuivra jusqu'à la fin de l'année 2011. Le *provost* ajoute par ailleurs que si cela apparaît

souhaitable, il pourra présenter à l'Assemblée la présentation sur l'implantation du PGI qui a été faite dans les services.

Mme Durand confirme que sa question portait principalement sur l'échéancier de l'implantation du PGI. Mme Durand présente une question complémentaire. Elle demande si on peut conclure que l'augmentation significative du budget de certains services administratifs, dont la DRH, correspond à l'ajout de montants qui seraient dédiés à la formation des employés, et qui seraient ainsi liés à l'implantation du PGI.

Le recteur prend la question en délibéré; celle-ci sera référée au vice-recteur exécutif.

Mme Delphine Bouilly signale que le 6 mai dernier, le Conseil de la Faculté des sciences de l'éducation a adopté une résolution en vue de demander à la direction de moduler les modalités de retrait pour le paiement des frais technologiques. Considérant l'adoption d'une telle résolution par un conseil de Faculté, et considérant les recommandations de l'ombudsman sur cette question, Mme Bouilly s'interroge sur les motifs pouvant faire que l'Université revienne ou non sur la décision qu'elle a prise en cette matière.

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques mentionne qu'il a effectivement reçu la résolution du Conseil de la FSÉ, et que celle-ci s'inscrit dans le même sens que les recommandations transmises par l'ombudsman. Il précise cependant que la résolution mentionnée réfère principalement aux clientèles de la Faculté pour lesquelles il serait difficile de se rendre sur place pour effectuer le désistement des frais.

M. Robert Martin rappelle que dans le cadre de l'entente établie entre l'Université et les représentants étudiants au moment de l'implantation des frais technologiques, un comité avait été mis en place afin d'encadrer l'utilisation des montants recueillis. Cette entente étant venue à échéance, le comité n'a pas été maintenu. M. Martin observe que dans un tel contexte, il devient difficile pour les représentants étudiants d'être au fait des modalités d'information et de communication auprès des étudiants sur ces questions. Les représentants étudiants n'ont pas non plus été conviés aux discussions sur ces questions. M. Martin s'informe si l'Université entend rétablir la communication avec les associations étudiantes, notamment afin de discuter de l'utilisation des montants recueillis par les frais technologiques et autres.

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques précise que l'information communiquée indiquait une augmentation de 4 \$ à 5 \$ des frais technologiques, et une augmentation de 4 \$ à 8 \$ pour l'ensemble des frais CANO. Relativement au comité sur les frais technologiques, le *provost* explique que celui-ci s'inscrivait dans le cadre de l'entente, et qu'au terme de celle-ci, il n'a pas été reconduit, notamment en raison de difficultés qui avaient été observées en regard de son fonctionnement. Par ailleurs, le *provost* signale que la FAÉCUM a refusé de prendre part aux discussions relatives à la détermination des montants des frais. Relativement aux frais de 1 \$ pour les bibliothèques, le *provost* indique que les montants recueillis seront utilisés pour le maintien et le développement des collections; cette modalité est d'ailleurs conforme aux décisions du Comité consultatif sur les bibliothèques, sur lequel siègent des représentants étudiants. Le *provost* convient de l'importance de maintenir un lien de communication avec les associations étudiantes, et souhaite, de manière prioritaire, qu'un dialogue véritable puisse être établi en regard des discussions relatives à l'utilisation des montants provenant de ces frais.

M. Martin mentionne que l'AGEEFEP ne reconnaît pas l'imposition à ses membres des frais CANO.

Le président des délibérations signale à l'attention de M. Martin que sa dernière intervention ne constitue pas une question complémentaire.

M. Jean Wilkins demande si l'Université a considéré la possibilité de déterminer une utilisation des espaces du Pavillon 1420, Mont-Royal en collaboration avec les hôpitaux affiliés, par exemple pour la localisation de cliniques externes ou de cliniques réservées à des soins spécifiques. Une telle utilisation pourrait permettre de disposer de lieux de soins et de cliniques à des coûts moindres que ceux appliqués dans les centres hospitaliers; une telle formule pourrait apparaître intéressante pour le Gouvernement. M. Wilkins s'informe si de telles utilisations ont été considérées.

Le recteur observe que le dossier relatif au Pavillon 1420, Mont-Royal a été abondamment discuté à l'Assemblée. Il explique par ailleurs qu'à la suite des analyses qui ont été effectuées, il

a ressorti que ce Pavillon ne répondait pas aux besoins recherchés par l'Université en matière d'espaces d'enseignement et de recherche. La tenue d'audiences de l'Office de consultation publique de la Ville de Montréal a permis de recevoir des avis diversifiés et a permis aux personnes qui le souhaitaient de s'exprimer sur ce dossier. Cependant, la décision de l'Université est maintenue.

Aucune autre question n'étant présentée, l'Assemblée met fin à sa période de questions.

AU-509-7

RAPPORT D'ÉTAPE DES PRÉSIDENTS DE COMITÉS DE L'ASSEMBLÉE  
UNIVERSITAIRE (SUITE)  
- Comité de la recherche

---

AU-509-7

La secrétaire générale rappelle que lors de la 507<sup>e</sup> séance (séance intensive) tenue le 20 avril dernier, il avait été convenu de reporter la présentation du rapport d'étape relatif au Comité de la recherche, et d'inviter la présidente de ce Comité, Mme Joëlle Margot pour cette présentation. Mme Margot ne pouvant toutefois être présente à la séance d'aujourd'hui, le rapport d'étape sera présenté par le vice-recteur—Recherche.

Le vice-recteur—Recherche mentionne que le Comité de la recherche a repris récemment ses activités, et a tenu une réunion au cours du mois de mai. À cette occasion, le Comité a recensé les éléments qu'il souhaite étudier au cours de ses prochaines réunions. Un premier dossier porte sur le bilan des résultats aux concours des organismes subventionnaires, lequel sera examiné à partir des données qui auront été validées pour les dernières années. Un autre dossier porte sur le rapport complémentaire sur le programme de Chaires de recherche du Canada; considérant que toutes les chaires attribuées dans le cadre de ce programme ont été comblées, le Comité pourra compléter ce dernier volet de son rapport. Par la suite, le Comité prévoit examiner les nouvelles structures gouvernementales qui seront mises en place en matière de recherche et d'innovation. Finalement, le Comité envisage de revoir la politique de l'Université relative à la propriété intellectuelle; il est prévu de constituer un sous-comité qui sera sous la supervision du directeur—recherche et valorisation du Bureau de la Recherche –Développement-Valorisation—BRVD, M. Gilles Noël, afin de compléter la recherche documentaire sur ce dossier.

M. Laurent Karim Béland demande à quel moment débiteront les travaux du Comité, ainsi que du sous-comité concerné, sur la politique relative à la propriété intellectuelle.

Le vice-recteur—Recherche indique qu'il devra vérifier l'information demandée auprès du directeur—recherche et valorisation du BRVD; il transmettra par la suite l'information à M. Béland.

M. Pierre Trudel mentionne que lors d'un colloque tenu récemment sur l'éthique et la recherche, plusieurs avis ont porté sur des situations et des pratiques problématiques. M. Trudel s'informe de la possibilité que le Comité de la recherche examine les situations dans lesquelles la liberté académique des chercheurs est mise en cause ou menacée par certaines pratiques.

Le vice-recteur—Recherche indique que le vice-rectorat a été informé de cette problématique. Il mentionne qu'une nouvelle présidente a été nommée récemment au comité universitaire d'éthique. Il a été prévu que ce comité prépare un plan d'action qui sera présenté par la suite au Comité de la recherche. La question soulevée par M. Trudel fera donc l'objet d'un suivi. Par ailleurs, le vice-recteur—Recherche signale que le Gouvernement fédéral a commencé des consultations sur ces questions. De son côté, le Gouvernement provincial a présenté un projet de loi qui tend vers une judiciarisation de ces processus, et auquel les vice-recteurs responsables de la recherche des universités québécoises ont demandé de surseoir.

AU-509-8

ÉLECTION D'UN MEMBRE AU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ  
A-21/509<sup>e</sup>/747

AU-509-8

Le président des délibérations indique que les membres ont reçu la liste des personnes mises en candidature par des membres de l'Assemblée universitaire en vue de l'élection d'un membre au Conseil de l'Université.

Quatre personnes demandent que leur nom soit retiré de la liste, soit : Mme Christine Colin, Mme Claire Durand, M. Laval Rioux et M. Laurence McFalls.

M. Laurence McFalls invite les membres de l'Assemblée à appuyer la candidature de M. Manuel Crespo.

Mme Diane Labrèche mentionne que le poste qui est à combler au Conseil est celui qu'elle a occupé jusqu'au 31 mai dernier. Elle remercie les membres de l'Assemblée de la confiance qu'ils lui avaient accordée en l'élisant à ce poste, et souligne l'expérience enrichissante que ce mandat a représentée. En regard de l'élection d'un membre au Conseil, Mme Labrèche indique qu'elle appuiera la candidature de Mme Monique Desroches. Soulignant la carrière universitaire exemplaire de cette candidate, Mme Labrèche mentionne qu'elle a eu l'occasion, à plusieurs reprises, de travailler avec Mme Desroches, et qu'elle a ainsi pu apprécier sa qualité d'écoute et sa détermination, ainsi que sa grande connaissance des questions qui intéressent la communauté universitaire, notamment dans le cadre du Comité de la planification, dont elle est membre. Mme Labrèche précise que Mme Desroches n'est pas membre de l'Assemblée en ce moment, mais qu'elle a exprimé son accord à devenir membre de cette instance si cette opportunité se présente. Mme Labrèche conclut son intervention en faisant part de son souhait qu'une femme lui succède au poste qu'elle occupait au Conseil.

M. Samir Saul informe l'Assemblée qu'il appuiera la candidature de M. Manuel Crespo. Il mentionne notamment que M. Crespo provient d'une faculté —la Faculté des sciences de l'éducation— qui est peu représentée dans les instances. M. Crespo est actuellement membre de l'Assemblée, ainsi que du Comité de la planification; M. Saul estime important que la personne élue au Conseil par l'Assemblée soit membre de cette instance et possède une bonne connaissance de son fonctionnement.

Le président des délibérations rappelle la procédure d'élection prévue à l'article 8.01 des statuts.

L'Assemblée procède au scrutin.

Au terme d'un deuxième tour, M. Manuel Crespo est élu, à la majorité absolue.

L'Assemblée félicite M. Crespo en applaudissant.

AU-509-9

RECOMMANDATION AU CONSEIL EN VUE DE LA NOMINATION DE  
TROIS MEMBRES ÉTUDIANTS À LA COMMISSION DES ÉTUDES  
A-21/506<sup>e</sup>/748

AU-509-9

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques présente l'état de question et le projet de résolution relatif à la recommandation de l'Assemblée au Conseil en vue de la nomination de trois membres étudiants à la Commission des études, consignés au document A-21/506<sup>e</sup>/748.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,  
et en vertu de l'article 22 f) de la Charte,

l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université de nommer MM. Éloi Lafontaine Beaumier, Xavier Fabian et Alexandre Beaupré-Lavallée membres de la Commission des études, pour un mandat de quatre ans se terminant le 31 mai 2013.

AU-509-10

COMITÉ DE NOMINATION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

AU-509-10

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques, président du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire—CNAU, présente les recommandations du Comité relatives à la nomination de membres au Comité de discipline (point 10.1), à la nomination des membres du Comité sur l'offre de formation en région métropolitaine (point 10.2), et à la représentation du Département de kinésiologie et de l'École d'optométrie à l'Assemblée universitaire (point 10.3).

AU-509-10.1                      Recommandation relative à la nomination de membres                      AU-509-10.1  
au Comité de discipline : nomination de deux membres  
nommés par les membres du personnel enseignant  
[nomination par le Comité exécutif sur recommandation  
de l'Assemblée universitaire]  
A-21/509<sup>e</sup>/749

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire propose au Comité exécutif la nomination des personnes suivantes au Comité de discipline : Mme Élise Charpentier (professeure adjointe à la Faculté de droit) à titre de membre et de présidente du Comité, et M. Jean Leclair (professeur titulaire à la Faculté de droit), à titre de membre et de suppléant à la présidente, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2013.

AU-509-10.2                      Recommandations relatives au Comité d'étude sur l'offre                      AU-509-10.2  
de formation dans la région métropolitaine  
A-21/509<sup>e</sup>/750

À sa 505<sup>e</sup> séance, tenue le 23 février dernier, l'Assemblée universitaire a résolu de la mise sur pied d'un comité mandaté pour tenir une réflexion sur la problématique de l'offre de formation dans la région métropolitaine et formuler des propositions afférentes. Elle a saisi le Comité de nomination afin qu'il présente à l'Assemblée des recommandations en vue de la nomination des membres de ce comité, selon les principes de composition qui ont été définis, conformément au document A-21/505<sup>e</sup>/733. Ces principes de composition sont les suivants : deux membres d'office ; quatre membres de l'Assemblée universitaire représentant les catégories suivantes : un professeur ; un chargé de cours ; un membre du personnel non-enseignant ; un étudiant.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme les personnes suivantes au Comité d'étude sur l'offre de formation dans la région métropolitaine : M. Jacques Frémont (*provost* et vice-recteur aux affaires académiques) et M. Michel Laurier (doyen de la Faculté des sciences de l'éducation) [membres d'office] ; M. Samir Saul (professeur agrégé, Département d'histoire, Faculté des arts et des sciences), M. Laval Rioux (chargé de cours, Institut d'urbanisme, Faculté de l'aménagement), Mme Danielle Morin (directrice des opérations, Faculté des arts et des sciences), Mme Yvonne Ellis (étudiante, AGEFEP) [membres de l'Assemblée universitaire].

AU-509-10.3                      Recommandations relatives à la représentation des professeurs                      AU-509-10.3  
Du Département de kinésiologie et de l'École d'optométrie à  
l'Assemblée universitaire  
A-21/509<sup>e</sup>/751

Le président du CNAU présente l'état de question et le projet de résolution relatifs aux recommandations mentionnées en rubrique, tels que consignés au document A-21/509<sup>e</sup>/751.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire approuve la proposition de modification à la clause introductive ainsi qu'aux alinéas d) et f) de l'article 19.01 des statuts, conformément au document A-21/509<sup>e</sup>/751, et transmet au Conseil la présente approbation.

La secrétaire générale précise que la proposition de modification aux statuts sera transmise au Conseil, et que la mise en forme juridique des modifications adoptées sera confiée au Comité des règlements, si cela est requis.

AU-509-11

COMITÉ DE CONSULTATION EN VUE DE LA NOMINATION  
DU RECTEUR OU DE LA RECTRICE  
- Avis de l'Assemblée universitaire sur les critères  
de sélection du recteur ou de la rectrice  
A-21/509<sup>e</sup>/752

AU-509-11

Le président des délibérations invite le président du Comité de consultation sur la nomination du recteur ou de la rectrice à faire rapport.

Le président du Comité, M. Pierre Trudel rappelle le processus relatif à la nomination du recteur ou de la rectrice : le recteur est nommé par le Conseil, avec la participation de l'Assemblée universitaire. À cette fin, l'Assemblée a formé un comité de consultation ayant pour mandat de faire des recommandations au Conseil. Au terme du processus de consultation, le Conseil nomme recteur la ou l'une des personnes que le comité de consultation recommande, ou toute autre personne après avoir consulté le comité. Le président précise également que l'article 25.01 des statuts énonce que le Comité de consultation sur la nomination du recteur ou de la rectrice doit soumettre une liste des critères devant guider le choix de la personne qui sera appelée à exercer la fonction de recteur. Ces critères sont soumis pour avis à l'Assemblée universitaire et au Conseil. Se reportant au document A-21/509<sup>e</sup>/752, le président du Comité de consultation décrit les sources sur lesquelles le Comité s'est fondé pour établir les critères retenus (pages 2, 3), et explicite l'approche retenue par le comité pour la définition de critères, lesquels se distingueront selon deux catégories, soit, d'une part, les critères de repérage, et, d'autre part, les critères de sélection (pages 3, 4). Les critères de repérage regroupent ceux qui paraissent nécessaires, mais non suffisants, et comportent, notamment, les qualités personnelles requises pour exercer la fonction de recteur de l'Université ; ces critères reportent également aux conditions que le Comité estime indispensables pour qu'une candidature soit étudiée sérieusement. Les critères de sélection constituent ceux qui permettront d'établir un tri parmi les candidatures pertinentes, et à mesurer la qualité des candidats les uns par rapport aux autres. Le président décrit la liste des critères identifiés selon qu'ils constituent des critères de repérage (pages 4, 5, 6) ou qu'ils constituent des critères de sélection (pages 6, 7). Le président mentionne qu'en regard de la définition des critères qu'il a effectuée, le Comité reste conscient qu'il est improbable qu'une seule personne réunisse parfaitement tous et chacun de ces critères, mais que ceux-ci procurent les balises par lesquelles il sera possible d'évaluer et départager les personnes qui seront considérées pour la fonction.

Au terme de sa présentation, le président précise que les étapes subséquentes des travaux du Comité consisteront à l'établissement de la liste des candidatures, au cours du mois de juin, et en la tenue du scrutin indicatif à l'Assemblée universitaire, au cours de l'automne. Préalablement, une séance publique aura été tenue, au cours de laquelle les candidats qui le souhaiteront seront invités à présenter leur vision de l'Université et de la fonction de recteur ainsi que les qualités qu'ils possèdent en regard de l'exercice de cette fonction. Le président ajoute que par la suite, le Comité tiendra des audiences au cours des mois d'octobre et de novembre, lors desquelles il rencontrera les membres de la communauté universitaire qui souhaiteront se faire entendre sur les qualités recherchées pour le poste de recteur de l'Université. Subséquemment, le Comité préparera son rapport. Le président explique que le déroulement des travaux du Comité tiendra compte du « cadre des échanges » qui a été proposé par le rapport du Comité *ad hoc* sur le processus de nomination du recteur et de la rectrice (AU-507-9, 20 avril 2009), modalité par laquelle le Conseil sera informé de l'évolution des travaux du Comité de consultation. Le président observe qu'il s'agira d'une première application d'une modalité nouvelle, par laquelle l'information cheminera de concert entre le Comité de consultation, la chancellerie et le Conseil. Le président observe que le recteur est nommé par le Conseil, mais

que le processus prévoit une participation significative de l'Assemblée universitaire ainsi que de la communauté universitaire.

Le président du Comité de consultation complète ainsi sa présentation.

Le président des délibérations signale à l'Assemblée que le vice-recteur exécutif s'est joint à la séance. Le président suggère à l'Assemblée de terminer l'étude du point en cours, et de compléter par la suite les parties des *Affaires découlant* et de la *Période de questions* qui concernent le vice-recteur exécutif, et ce, avant de procéder à l'étude du point 12 de l'ordre du jour. L'Assemblée convient de la modalité proposée.

L'Assemblée poursuit l'étude du point 11.

M. Denis Monière constate que la liste des critères de sélection apparaît très diversifiée et constitue ainsi un kaléidoscope très large. Il demande si le Comité de consultation a envisagé de déterminer une hiérarchie des critères identifiés. M. Monière observe également que si le scrutin indicatif a lieu lors de la séance de l'Assemblée du 21 septembre prochain, la séquence proposée pour l'échéancier des travaux ne devrait-elle pas prévoir plus tôt la tenue du débat public ?

Le président du Comité de consultation explique que le calendrier qui a été prévu prévoit la tenue du débat à la date du 15 ou du 16 septembre; la séance de l'Assemblée suivra donc quelques jours après, soit le 21 septembre, séance au cours de laquelle aura lieu le scrutin indicatif. Le président convient que ce calendrier comporte des délais resserrés. Par ailleurs, à ce moment, la liste des candidatures aura été établie, la date limite pour la réception des bulletins de candidatures étant celle du 23 juin prochain. À la fin du mois d'août (soit vers le 21 août), la liste des personnes mises en candidature aura été complétée, et le Comité recevra les recommandations de la firme externe quant à d'autres candidatures. Le président ajoute que le débat qui sera tenu à la mi-septembre sera diffusé sur le site web. Relativement à la question portant sur la diversité des critères de sélection, le président explique que si les critères de repérage présentent un caractère qualitatif, les critères de sélection pourraient être considérés comme étant d'ordre « quantitatif ». C'est dans cette perspective que le Comité n'a pas déterminé d'ordre de priorité en regard des critères de sélection. Le président précise que les critères de sélection constituent un ensemble d'éléments qui permettront d'évaluer la carrière et la vision des candidats en regard de la fonction de recteur de l'Université. L'objectif recherché à travers la définition des critères reste de faire en sorte que lors du débat, les candidats qui y participeront seront en mesure de faire entendre leur vision, leur engagement et leur approche en regard des responsabilités que cette fonction appelle.

M. Samir Saul remercie le Comité de consultation pour la teneur et la qualité du travail accompli. Il observe que par l'identification de critères diversifiés, le Comité a dessiné un portrait idéal de la personne qui serait appelée à exercer la fonction de recteur de l'Université. M. Saul observe que la distinction entre deux séries de critères —critères de repérage et critères de sélection— lui apparaît problématique. Il estime plutôt que les critères de sélection devraient constituer le premier ordre de critères à considérer. Ainsi, par exemple, la vision des candidats sur la mission d'enseignement et de recherche de l'Université lui apparaît primordiale, dans la mesure où le recteur sera appelé à être le principal et premier porte-parole et défenseur de ce mandat de l'institution. Dans cette perspective, M. Saul perçoit que le mandat premier du recteur porte sur la promotion et la défense de l'institution. Se reportant à la page 6 du document de présentation des critères, dans laquelle on énumère les critères de sélection, M. Saul remarque que les premiers critères énumérés confèrent un caractère d'audace et de défi à la fonction, mais que la liste se transforme peu à peu en une énumération purement descriptive. M. Saul estime qu'il y aurait plutôt lieu de préciser des critères qui appellent à la mise en avant de la vision globale de l'Université, de la part des candidats, ainsi que des services et responsabilités attendues du recteur en regard de la mission institutionnelle et en regard des défis rattachés à cette fonction. Par ailleurs, M. Saul mentionne que la problématique de la vision du candidat en regard de l'institution ne devrait pas se limiter à la problématique spécifique du sous-financement. Considérant cette problématique, il apparaît important que le rôle du recteur consistera à défendre l'autonomie de l'institution dans ce contexte difficile. M. Saul termine son intervention en réitérant son appréciation de l'excellent travail mené par le Comité de consultation.

Mme Claire Durand partage les réserves présentées par M. Monière quant au délai du 21 septembre pour la tenue du scrutin indicatif à l'Assemblée. Par exemple, ce délai pourrait s'avérer trop court dans l'éventualité où un nombre important de candidats devraient être entendus dans le cadre du débat.



Mme Durand s'informe de la possibilité de prolonger la durée du délai prévu entre la tenue du débat et celle du vote indicatif à l'Assemblée.

Le président des délibérations observe que le Comité de consultation reste maître de l'échéancier qu'il détermine pour le déroulement de ses travaux. Considérant l'intervention de Mme Durand sur la modification de l'échéancier relatif à la tenue du scrutin indicatif à l'Assemblée, le président des délibérations demande si celle-ci souhaite en faire une proposition formelle.

Mme Durand répond par l'affirmative; la proposition est appuyée.

Le président du Comité de consultation explique que l'échéancier des travaux a été déterminé de manière à permettre au Comité de transmettre ses recommandations au Conseil à la fin du trimestre d'automne, soit en décembre 2009 ou, au plus tard, en janvier 2010. Relativement à la modalité suggérée, le président envisage une autre hypothèse possible, en fixant la tenue d'une réunion extraordinaire de l'Assemblée entre sa séance du 21 septembre et celle du 26 octobre. Autrement, le scrutin indicatif aurait lieu lors de la séance du 26 octobre. Cette situation aurait pour effet de prolonger d'un mois la durée de la procédure de consultation, et risquerait de retarder le déroulement du processus, notamment en regard de la transmission des recommandations.

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques observe que s'il est une chose de suggérer une modification de l'échéancier, il en est une tout autre d'en faire la proposition. Il demande si la modalité envisagée fait l'objet d'une proposition formelle.

Le président des délibérations souhaite clarifier la modalité présentée, afin de vérifier s'il s'agit simplement de suggérer au Comité la possibilité de reporter la date de la tenue du scrutin indicatif.

La secrétaire générale indique qu'à ce point, l'Assemblée est invitée à donner son avis sur les critères. La présentation d'une proposition de modification de l'échéancier lui apparaît dépasser le cadre de la discussion, laquelle ne devrait pas porter sur le scrutin. La modalité présentée ne pourrait être reçue qu'en tant que suggestion.

Le président des délibérations convient que la modalité évoquée pourrait être reçue comme une suggestion présentée par un membre, mais que celle-ci peut également faire l'objet d'une proposition. Le président maintient donc la proposition déposée et appuyée, et estime qu'il n'y a pas lieu de la considérer hors d'ordre. Le président des délibérations rappelle que la proposition présentée par Mme Durand vise à suggérer au Comité de consultation de retarder la date de la tenue du scrutin indicatif à l'Assemblée.

M. Germain Lacasse convient de la modalité suggérée par la proposition présentée, considérant notamment la difficulté qu'il y aurait pour les membres de se concentrer sur cette question au moment de la rentrée.

M. Jean Sirois comprend que le vœu de l'Assemblée semble porter sur la possibilité de disposer d'un délai plus long. Il conviendrait par ailleurs de laisser au Comité de consultation la décision de déterminer la durée de ce délai, lequel pourrait varier entre deux semaines et un mois, mais ne pourrait pas dépasser un mois.

Mme Claire Durand précise que le délai demandé ne devrait effectivement pas dépasser un mois. Mme Durand suggère de modifier la proposition de manière à indiquer que le délai additionnel soit d'une durée maximale d'un mois.

Le président des délibérations prend note de la précision apportée à la proposition, visant à prolonger le délai relatif à la tenue du scrutin indicatif pour une durée allant d'une semaine à un mois.

M. Jean Wilkins intervient en sa qualité de membre du Comité de consultation. Il précise que, considérant que le Comité tient une réunion demain, et que ses membres ont entendu le vœu de l'Assemblée, le Comité pourra discuter de cette question du délai dans le cadre de cette réunion.

Le président des délibérations indique que la proposition présentée est maintenue.

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques convient du maintien de la proposition. Il estime par ailleurs qu'il conviendra de laisser au Comité de consultation la latitude nécessaire quant à sa décision sur le délai pour la tenue du scrutin indicatif. Le *provost* observe que le fait de prolonger ce délai d'un mois fera en sorte que le scrutin sera tenu au cours du mois d'octobre, durant la période correspondant à la semaine d'activités libre du calendrier académique. Considérant ces éléments, le *provost* indique qu'il s'opposera à la proposition présentée.

M. Giovanni De Paoli estime que cette question doit être traitée par le Comité de consultation.

Mme Durand indique que l'on n'a pas entendu l'Assemblée se prononcer sur cette question. Il conviendrait de vérifier, par ce vote, si l'Assemblée souhaite ou non que le délai indiqué soit prolongé.

Le vote est demandé sur la proposition présentée.

La secrétaire générale donne lecture comme suit de la proposition : « L'Assemblée universitaire suggère au Comité de consultation sur la nomination du recteur ou de la rectrice de reporter d'une période allant de deux semaines à un mois la tenue du scrutin indicatif à l'Assemblée ».

La proposition est mise au vote et adoptée à la majorité, 28 voix pour, 10 voix contre et 13 abstentions étant inscrites.

Aucune autre intervention n'étant demandée, l'Assemblée met fin à l'étude de ce point.

Le Comité de consultation sur la nomination du recteur ou de la rectrice reçoit l'avis de l'Assemblée universitaire sur les critères de sélection du recteur ou de la rectrice.

*Tel que convenu précédemment, avant d'aborder le point 12, l'Assemblée reprend la partie des points Affaires découlant et Période de questions qui concerne le vice-recteur exécutif, celui-ci s'étant joint à la séance.*

AU-509-3

AFFAIRES DÉCOULANT (SUITE)

AU-509-3

Le vice-recteur exécutif présente des sujets relatifs à des affaires découlant des 506<sup>e</sup> et 507<sup>e</sup> séances.

Affaires découlant de la 506<sup>e</sup> séance tenue le 23 mars 2009

Relativement à une question présentée par M. Najib Lairini, sur des données relatives à la ventilation des catégories de personnels comprises dans la rubrique *Personnel enseignant non-régulier* (incluant le personnel à temps partiel) dans les États financiers 2007-2008, le vice-recteur exécutif précise que pour l'année 2007-2008, la répartition des dépenses relatives à cette rubrique se présente comme suit : chargés de cours : 20 828 009 \$; enseignants et chercheurs non réguliers (incluant les cliniciens de la Faculté de médecine vétérinaire) : 16 610 650 \$; personnel associé enseignement / recherche : 488 560 \$; pur un montant total de 37 927 219 \$.

Relativement à une question présentée par M. Nicolas Descroix, sur la disponibilité réduite de bacs de recyclage aux résidences universitaires, le vice-recteur exécutif présente les éléments d'explication suivants en regard de la situation signalée. En février dernier, une résidente a rencontré la directrice de division du Service des résidences en présence de son équipe afin de lui présenter un rapport sur la mise en place d'un système de recyclage sur tous les étages des différents pavillons constituant les résidences universitaires; une copie de ce rapport a également été transmise au directeur général de la Direction générale du Service des entreprises auxiliaires. Ce rapport était accompagné d'une liste comportant le nom de 473 locataires des résidences universitaires —correspondant à une proportion de 39 % du nombre total de locataires—, qui seraient d'accord pour défrayer —jusqu'à concurrence d'un montant allant de 4 \$ à 5 \$ par

mois— les coûts relatifs à l'amélioration du système de récupération actuellement en place aux résidences (soit la présence de bacs de recyclage au basilaire des pavillons Thérèse-Casgrain et 2442, Édouard-Montpetit, ainsi que dans l'annexe des tours C, où des bacs ont été installés dans un local central situé près de l'ascenseur). Lors de cette rencontre, il a été mentionné qu'un projet pilote avait été réalisé au début des années 2000, durant une année académique complète, et que cette expérience avait donné des résultats improductifs, notamment en raison du non respect des consignes de recyclage et d'une utilisation inappropriée des bacs qui avaient été installés dans tous les salons des résidences. Le projet a été interrompu à la fin de l'année universitaire, considérant le manque d'intérêt des usagers et les coûts importants de l'opération. Considérant la disponibilité de l'information relative à ce projet pilote, il a alors été convenu de quantifier à nouveau les coûts de cueillette ainsi que le coût d'investissements relatifs à l'acquisition de bacs. À la demande de la directrice de division du Service des résidences, la firme qui détient le contrat d'entretien ménager a préparé une évaluation des coûts récurrents pour la cueillette et pour l'achat des bacs. Les coûts relatifs à la cueillette ont été évalués à un montant de 8 \$ par mois, et le coût relatif à l'achat des bacs, amorti sur une période d'un an, s'élève à 4 \$ par mois par résident, soit un coût récurrent de 8 \$ à la deuxième année d'application. La directrice de division a remis cette évaluation à la résidente qui avait présenté ce dossier, et il a alors été convenu que les coûts s'étant avérés trop élevés, il apparaissait souhaitable d'améliorer les modalités de recyclage existantes, par l'ajout de bacs au basilaire des tours C. Il a également été convenu de revoir les modalités de transmission d'avis aux locataires, en remplaçant les avis transmis en format papier par des avis transmis par courrier électroniques, et en ajoutant des écrans d'information au rez-de-chaussée de chaque édifice. De cette façon, on réduirait à la source le volume de recyclage. La résidente qui avait présenté ce dossier a participé à l'élaboration d'une campagne de promotion visant à informer les locataires sur le positionnement des bacs de recyclage. Il est par ailleurs précisé que, comme cela se fait dans la plupart des immeubles locatifs, les locataires des résidences universitaires sont invités à déposer leurs produits à recycler dans un endroit sécuritaire ainsi que dans les endroits indiqués; dans le cas des résidences, ces lieux correspondent aux issues de sortie, au rez-de-chaussée de chacun des pavillons.

Relativement à une question présentée par Mme Claire Durand, sur la composition du conseil du CEPSUM, le vice-recteur exécutif présente les éléments d'information suivants. La composition actuelle du CEPSUM est la suivante : le président et membre : M. Robert Panet-Raymond; quatre membres d'office : le recteur ou son représentant, le vice-recteur adjoint—Vie étudiante, M. Alexandre Chabot; le directeur du Département de kinésiologie (ou son représentant), M. François Prince; le directeur général du CEPSUM, M. Paul Krivicky; le directeur général des Services aux étudiants [nomination au 1<sup>er</sup> juin 2009]; deux membres désignés par la FAÉCUM : Mme Anne Catherine Carrier et M. Jean-Daniel Daigle; un membre désigné par l'AGEEFEP : M. Normand Bélisle; des représentants étudiant des écoles affiliées [actuellement, aucun représentant n'a été désigné]; cinq membres nommés par le Comité exécutif dont : deux membres choisis parmi les usagers externes : M. Luc Giroux (vice-doyen, FAS) et M. Michel Gaudreau (directeur des services administratifs, Direction générale des bibliothèques); un membre choisi parmi les usagers internes autres que les étudiants [poste non comblé]; un membre choisi à l'extérieur de l'Université de Montréal : M. Louis-Éric Vallée; deux membres nommés sur recommandation du président du Conseil d'administration du CEPSUM : M. Guy Fréchette et M. Michaël Brossard; des observateurs : M. Pierre Beauchamp (adjoint administratif, CEPSUM), Mme Ann-Isabelle Cojocarú (adjointe, Vice-rectorat exécutif), Mme Sonia Létourneau (agente de liaison, Service aux étudiants). Le Conseil d'administration du CEPSUM relève du Comité exécutif.

Mme Claire Durand observe que les principes de composition du Conseil d'administration du CEPSUM ne précisent pas de définition spécifique des représentants externes et internes des usagers. Par ailleurs, elle observe que dans la composition actuelle, les représentants des usagers externes sont des employés de l'Université. Considérant les mandats confiés au CEPSUM —dont le programme *Ma santé au sommet*— Mme Durand s'étonne que le Conseil d'administration du CEPSUM ne comporte pas de représentants des employés, à qui s'adressent spécifiquement certains des services ou programmes du CEPSUM. Mme Durand précise ainsi que la question qu'elle avait présentée visait à vérifier la possibilité de revoir les principes de composition du Conseil d'administration du CEPSUM, de manière à tenir compte de l'ensemble des mandats qui lui sont confiés.

Le vice-recteur exécutif prend note de la dernière intervention de Mme Durand sur cette question.

Affaires découlant de la 507<sup>e</sup> séance tenue le 20 avril 2009

Relativement à une question présentée par M. Milton Campos sur des modalités de récupération du matériel informatique désuet, le vice-recteur exécutif explique que de telles modalités sont rarement appliquées, car le matériel informatique concerné est encore utilisé.

M. Najib Lairini revient sur la question relative à la ventilation des catégories de personnels comprises dans la rubrique *Personnel enseignant non-régulier* décrite dans les États financiers 2007-2008. Selon la ventilation présentée par le vice-recteur exécutif, les données relatives aux chargés de cours totalisent un montant approximatif de 20 M \$, alors que les données relatives aux autres catégories de personnels comprises dans cette rubrique totalisent un montant approximatif de 28 M \$. M. Lairini observe que cette ventilation n'apparaît pas suffisante à expliquer les écarts observés en regard des données relatives à la catégorie des chargés de cours.

Le vice-recteur exécutif précise que la ventilation qu'il a présentée a été fondée sur les données des États financiers pour l'année 2007-2008. Il reste possible que des ajustements subséquents donnent lieu à des variations.

Mme Chantal Gamache évoque la possibilité que les variations mentionnées soient liées au fait que la rubrique qui a fait l'objet de la ventilation présentée ne porte que sur les chargés de cours et exclut les chargés de clinique et les chargés de formation pratique.

AU-509-4

PÉRIODE DE QUESTIONS (SUITE)

AU-509-4

Mme Claire Durand rappelle que lors de la période de questions tenue au début de la séance, deux questions ont été présentées et référées au vice-recteur exécutif.

Une première question avait été présentée par M. Jacques Rouillard. Celui-ci ayant quitté la séance, Mme Durand porte à l'attention du vice-recteur exécutif la question présentée par M. Rouillard (page 9 du présent procès-verbal), s'informant si l'Université pouvait reconsidérer la décision prise en regard des modalités d'accessibilité de la Clinique médicale (réservée exclusivement aux étudiants et aux employés), et la moduler afin de permettre aux membres de la famille immédiate des employés de l'Université, qui ont déjà un dossier à cette clinique, d'avoir accès aux services de la clinique médicale.

Le vice-recteur exécutif prend note de la question présentée et indique qu'il vérifiera les éléments d'information relatifs à l'accessibilité de la clinique médicale.

Mme Durand rappelle la question qu'elle avait présentée au cours de la première partie de la séance, à la *Période de questions* (page 11 du présent procès-verbal), dans laquelle elle s'informait de la possibilité que l'augmentation significative du budget de certains services administratifs, dont la DRH, serait liée à l'implantation du PGI (notamment pour des montants dédiés à la formation des employés).

Le vice-recteur exécutif indique que les augmentations budgétaires mentionnées ne sont aucunement liées à l'implantation du PGI. Il précise que le financement de l'implantation du PGI correspond à une réserve spécifique d'un montant de 3,5 M \$.

*Les points Affaires découlant et Période de questions ayant ainsi été complétés, l'Assemblée reprend l'étude des points inscrits à l'ordre du jour à partir du point 12.*

AU-509-12

COMITÉ DES RÈGLEMENTS

AU-509-12

- Représentation des professeurs à l'Assemblée universitaire :  
recommandation du Comité relative à la modification des  
articles pertinents des statuts  
A-21/509<sup>e</sup>/753, 753.1

Le président des délibérations invite la porte-parole du Comité des règlements à faire rapport.

Mme France Houle présente l'état de question et la recommandation du Comité des règlements, tels que consignés au document A-21/509<sup>e</sup>/753, donnant suite à la mise en forme juridique des décisions de l'Assemblée relativement à la représentation des professeurs à l'Assemblée universitaire (AU-503-9, 15 décembre 2008). Principalement, la recommandation du Comité porte sur une proposition de modification à l'article 19.02 des statuts, consignée au document A-21/509<sup>e</sup>/753.1.

Le président des délibérations précise que dans le cadre de ce point, la discussion porte sur la proposition de mise en forme juridique, et ne doit pas donner lieu à reprendre le débat qui a déjà été tenu sur cette question, et qui a donné lieu aux décisions mentionnées de l'Assemblée.

M. Denis Monière mentionne que la formulation de la mise en forme juridique proposée ne lui apparaît pas conforme à l'esprit de l'amendement qui découle des décisions de l'Assemblée. Le projet de modification réfère à « une fonction de cadre », laquelle peut être interprétée dans une acception très large, alors que la problématique étudiée par l'Assemblée référerait davantage aux cadres facultaires, et non à l'ensemble des cadres académiques, tels que, par exemple, les directeurs de départements. Cette position correspondait à celle des représentants du corps professoral. Considérant, par ailleurs, que les cadres académiques tels que les doyens siègent d'office à l'Assemblée, il n'apparaît pas nécessaire, en regard de la représentation professorale à l'Assemblée, de multiplier le nombre de membres appartenant au décanat. M. Monière estime que si l'on accepte la modification proposée à l'article 19.02 des statuts, cela signifiera que tout cadre devra se présenter à nouveau; ainsi, par exemple, selon cette interprétation, M. Monière, étant membre du Conseil, devrait se présenter à nouveau. Il suggère donc de restreindre la modalité adoptée aux cadres facultaires.

Le vice-*provost* et vice-recteur—Planification dit s'opposer à l'interprétation présentée par M. Monière. Notamment, cette intervention ramène au débat de fond qui a déjà été tenu, et non sur la mise en forme juridique sur laquelle l'Assemblée doit se prononcer aujourd'hui. Par ailleurs, le vice-*provost* signale qu'à son avis, le statut de membre du Conseil ne peut être assimilé à celui de cadre tel qu'il est identifié dans la réglementation universitaire. Le vice-*provost* précise qu'au niveau des comités, tant pour la représentation de la direction que pour celle du corps professoral, la problématique étudiée a principalement porté sur les officiers facultaires et les cadres administratifs. L'étude de la problématique ainsi que la formulation des décisions de l'Assemblée qui en ont découlé ont, par ailleurs, confirmé que, dans ce contexte, la catégorie des officiers comprenait les doyens, les vice-doyens et les directeurs de département.

Mme Claire Durand convient de l'avis présenté par le vice-*provost*. Par ailleurs, elle comprend que l'on devrait considérer différemment la situation de personnes qui exerceraient des fonctions de cadre de manière temporaire et pour une durée déterminée —par exemple lorsqu'une personne est nommée administrateur exerçant les fonctions de directeur pour une période de six mois, ou se trouve dans une situation d'intérim. Telle que formulée, la modification proposée aurait pour conséquence que les personnes membres de l'Assemblée mais qui se trouveraient dans ces situations devraient renoncer à leur poste à l'Assemblée et se présenter à nouveau. Mme Durand observe que la modalité proposée ne devrait s'appliquer que dans le cas de situations permanentes, et non lorsqu'il s'agit de situations temporaires ou intérimaires.

M. Pierre Trudel estime qu'il n'apparaît pas certain que le terme « cadre » comporte une signification précise qui aurait été définie de manière spécifique dans le cadre des statuts de l'Université. Il proposerait donc que le Comité des règlements effectue les vérifications nécessaires et revienne à l'Assemblée afin de présenter une définition de ce terme qui soit précisée dans le cadre ainsi que dans le contexte spécifique des statuts.

Se reportant aux discussions qui ont eu lieu à l'Assemblée, le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques rappelle qu'il était apparu clairement que cette question concernait l'ensemble des cadres

—académiques et administratifs. Relativement à l'intervention de M. Pierre Trudel, le *provost* observe que le statut de cadre reste prévu dans les statuts, considérant, notamment, le mode de nomination des cadres académiques. Dans la mesure où le Comité des règlements aurait effectivement examiné cette question, le *provost* invite la porte-parole à présenter les précisions nécessaires.

Mme Houle indique que le Comité des règlements a examiné la question de la définition du terme « cadre » dans le contexte des statuts. Le Comité a également consulté la secrétaire générale sur cette question, car il n'a pas identifié de définition spécifique qui aurait été précisée dans le cadre des statuts. Dans ces circonstances, le Comité a choisi de faire rapport dans le sens proposé, estimant que s'il y avait lieu de le faire, et selon la décision de l'Assemblée, il effectuerait ultérieurement la démarche nécessaire à la définition de ce terme dans le cadre spécifique des statuts.

La secrétaire générale précise qu'il a été indiqué au Comité que le mandat reçu de l'Assemblée couvrait une acception large du terme « cadre », laquelle intégrait les cadres administratifs et les cadres académiques. La secrétaire générale explique que dans le cadre de la mise en forme juridique proposée aujourd'hui, il importera principalement de s'assurer que le texte des statuts reflétera adéquatement la disposition adoptée.

Mme Louise Larivière signale que si la formulation de la proposition est maintenue telle que présentée, il y aura lieu de corriger l'erreur syntaxique par laquelle on utilise « il » pour référer à la personne, alors que, dans la formulation présentée, ce pronom réfère au mandat exercé par cette personne.

M. Gilles Trudeau observe que le fait de chercher à déterminer une définition précise de « cadre » pourrait donner lieu à une tâche lourde et complexe. Par exemple, le code du travail prévoit une définition précise de ce terme, à laquelle on tend également à se référer.

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques propose de mettre en dépôt la proposition présentée; la proposition de mise en dépôt est appuyée, et adoptée à l'unanimité.

AU-509-13	COMITÉ DE LA PLANIFICATION - <u>Plan directeur informatique</u> A-21/509 <sup>e</sup> /754, 754.1	AU-509-13
-----------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------

Considérant l'heure avancée et la teneur du sujet inscrit à ce point de l'ordre du jour, le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques propose d'en reporter l'étude à la prochaine séance de septembre. La proposition est appuyée, et adoptée à l'unanimité.

AU-509-14	<u>PROCHAINE SÉANCE</u>	AU-509-14
-----------	-------------------------	-----------

La prochaine séance aura lieu le lundi 25 mai 2009, à 14 heures.

AU-509-15	<u>CLÔTURE DE LA SÉANCE</u>	AU-509-15
-----------	-----------------------------	-----------

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, l'Assemblée convient de la levée de sa séance.

La séance est levée à 17 heures.

Adopté tel que modifié le 21 septembre 2009 – Délibération AU-511-2

Le président

La secrétaire

Luc Vinet

Francine Verrier